



Déclaration liminaire : CAPA d'installation des psyEN 16 janvier 2019

Cette première CAPA de l'année 2019 est aussi la première pour les nouveaux élu.es.

I. Point élections :

Sur le plan national : Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sortent renforcés de ces élections.

Avec un taux de participation national de 71,3%, la FSU, avec 51,48 % des voix, confirme sa place de 1^{ère} fédération syndicale dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale et devient majoritaire dans 27 académies.

Localement : A Reims, avec un taux de participation de 78,98%, la FSU recueille 60,29% des voix et obtient 3 sièges sur 4. Le ministère ayant refusé la possibilité de fusionner la Hors-Classe et la classe exceptionnelle (classe qui ne compte que 13 psychologues) dans la constitution des listes électorales, nous ne pouvons occuper que 2 sièges. Cette position du ministère nous est fort préjudiciable et a permis à un autre syndicat d'obtenir un siège avec seulement 14,7 % des suffrages exprimés.

Ces résultats traduisent très clairement la confiance que les personnels nous accordent et forts de cette confiance, nous continuerons de représenter, d'informer les collègues, et de faire respecter les droits individuels et collectifs et ce dans le respect des champs d'exercice, premier degré et second degré.

En choisissant de voter en grand nombre, les psychologues ont également montré **leur attachement au paritarisme**, alors que ce dernier est menacé par les projets gouvernementaux de réforme de la fonction publique. Le gouvernement s'attaque aux droits des personnels et à une certaine conception du service public : celle d'un service public de qualité qui permet de combattre les inégalités sociales, scolaires et de territoire au service d'une société plus juste.

II. S'agissant des services

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a entérinée le transfert des missions d'information pour l'orientation et la plupart des personnels des DRONISEP aux Régions, transfert qui devait prendre effet au 1^{er} janvier 2019. Or le ministère vient de publier un décret, daté du 04/01/2019, fixant les modalités de compensations financières attribuées aux régions pour les charges accompagnant le transfert des 200 ETP prévus.

Les personnels ont découvert ce décret qui n'a pas été soumis aux instances représentatives et ils ne sont toujours pas informés sur leur devenir.

Nous souhaitons par ailleurs que la souffrance des collègues soit reconnue et prise en compte.

Concernant le devenir des CIO, le Ministère entretient le silence dans l'attente du rapport Mons et Charvet, mais montre une volonté délibérée de réduire de manière drastique le recrutement des Psy EN.

De manière globale, le nombre de places aux concours de recrutement des PsyEN a baissé de 48 en 2018 et de 82 en 2019, ce qui équivaut à une diminution de presque 40 %. C'est la spécialité EDO qui paie le plus lourd tribut puisqu'en 2019, seulement 75 PsyEN EDO seront recrutés.

L'état indique ainsi le peu d'importance qu'il accorde à notre travail et à notre fonction dans l'École. La rentrée 2019 ne devrait donc voir aucune amélioration globale des conditions d'exercice.

III. Concernant les statuts et les indemnités

Au sujet de la différence de montant de l'IFP entre les 2 spécialités, nous continuerons de dénoncer avec énergie et indignation cette injustice flagrante entre les deux spécialités, et cela sans pointer plus avant les différences existant entre les obligations réglementaires de service et les cycles de travail.

Nous ne nous étendrons pas non plus sur la défiscalisation des heures supplémentaires dont nous ne pouvons pas bénéficier, alors que, dans l'intérêt du service, nous ne comptons pas nos heures.

IV. Nos souhaits pour nos métiers,

En cette période de vœux, nous nous permettons de souhaiter **pour tous les psychologues**

- des secteurs de RASED complets à 1000 élèves,
- le maintien et le redéploiement des CIO
- que tous les postes soient pourvus par des psychologues titulaires,
- la modification de l'ordonnance du 13 avril 2017 concernant la double carrière des détachés, et la perméabilité des avancements accélérés entre les deux corps,
- la création de postes de remplaçants pour les congés maladie, et non plus pris en charge plus « compensés » par les autres PsyEN de la circonscription déjà en charge de leur propre secteur,
- une réunion par période entre psyEN-EDA comme elle est de mise dans le second degré,
- une Indemnité de Fonction Particulière identique entre les deux spécialités
- la mise en place d'une formation continue riche, variée et fournie
- des formations passerelles pour permettre aux collègues de changer de spécialité
- des temps institutionnels de travail en commun,
- des frais de déplacement revalorisés et plus justes
- plus de justice dans les promotions,
- ...

Nous souhaitons également faire un point sur la fermeture du CIO de Sedan et la fusion du CIO de Sedan et de Charleville-Revin opérée par l'administration.

La fermeture brutale du CIO de Sedan ce lundi 14/01/2019 pour des mesures de sécurité affaiblit de nouveau la situation du CIO et de ses personnels. Quelle est la proposition de relogement pour le CIO de Sedan ? Qu'en est-il des postes de DCIO sur les 2 CIO ?

Le CIO de Sedan-Charleville-Revin est actuellement dirigé par une seule et unique directrice par intérim et cette situation perdure depuis mars 2018. La charge de travail trop lourde n'est plus tenable.

Là où il y avait 3 directrices, il n'y en a désormais plus qu'une seule pour gérer 29 établissements du bassin Revin/Charleville et 11 établissements du bassin de SEDAN soit 40 établissements au total.

Cette situation ne s'est jamais vu dans l'académie. Les réunions et les sollicitations sur ces secteurs se multiplient par 3 : FOQUALE, PSAD, formations d'établissements, statistiques à renseigner, suivi des élèves, nombre de dossiers portés ...

La charge de travail est considérable tant en nombre de réunions qu'en nombre de déplacements (couverture géographique de plus de 90 kilomètres).

Au bout de 8 mois, il vous faut entendre l'épuisement des collègues et de la directrice qui ne peuvent plus tenir ce rythme.

Pour conclure, tout au long de leurs divers mandats, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU offriront un accompagnement personnalisé et collectif aux collègues du 1^{er} et du 2nd degré et nous aurons aussi à cœur d'enrichir la réflexion des personnels sur le métier et sur l'amélioration de notre service public. Avec ce nouveau mandat, nos syndicats continueront à œuvrer dans ce sens. Dans les instances, les élues du SNUipp-FSU et du SNES-FSU continueront de se battre pour faire respecter les droits des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail mais également le respect des droits des usagers.